



# Jamais sans mon Spiea\*!

**INCONTOURNABLE.** Ou comment prendre conscience que bien préparer sa création ou sa reprise d'entreprise artisanale, c'est être accompagné et formé dès le démarrage de son activité.

La simplification des démarches de création d'entreprise annoncée par le Gouvernement va impacter lourdement l'accompagnement dont peuvent bénéficier aujourd'hui nos futurs artisans. Le stage de préparation à l'installation d'une entreprise artisanale (Spiea) est une étape incontournable et à ce jour encore obligatoire, pour tout futur entrepreneur souhaitant reprendre ou créer une activité artisanale. Demain, la disparition potentielle de ce caractère obligatoire donnera la possibilité à de nombreux porteurs de projet de ne pas avoir à effectuer ce stage de formation.

## Est-ce un réel bénéfice ?

Voici quelques chiffres sur notre territoire pour que vous puissiez vous faire une idée. En 2018: 1068 stagiaires futurs entrepreneurs ont effectué le Spiea soit **10 % de plus qu'en 2017**. En moyenne 16 % y sont venus volontairement sans se sentir contraints par l'obligation. Au terme de ce stage: **98 % se disent satisfaits de la qualité de la formation et ont eu réponse à leurs questions.** Autant de stagiaires

qui finalement ont perçu d'eux-mêmes l'utilité d'une telle prestation. Et 80 % comptent poursuivre avec la CMA 17 à leur côté tout au long de la vie de leur future activité: accompagnement à l'immatriculation, développement de compétences grâce aux formations dispensées aux dirigeants, et bien sûr de l'accompagnement individuel pour bénéficier d'un conseil sur mesure d'un expert.

## Quel message pourrions-nous vous faire passer sur ce sujet de forte actualité ?

**Artisans, vous êtes les ambassadeurs du Spiea!** Beaucoup de porteurs de projets ont pris conscience durant ce stage de la nécessité de peaufiner leur projet, de compléter leurs compétences personnelles, afin de se donner de meilleures chances de réussite et garantir ainsi la pérennité de leur activité. En communiquant sur les accompagnements qui sont proposés par les chambres de métiers et qui vous sont aussi dédiés, vous participez à la réussite de tous les artisans et futurs artisans.

\*Stage de préparation à l'installation d'une entreprise artisanale (Spiea).

## ILS ONT SUIVI LE SPIEA, ILS VOUS EN PARLENT !



**BETTINA, VINCENT, CLÉMENT ET ROBIN** ont suivi le Spiea du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février. Ils sont unanimes: « Au démarrage le lundi c'est frustrant, car on a l'impression de perdre notre temps et finalement, après les cinq jours, on le recommande tous! »

**ROBIN :** « Ce fut très enrichissant car je ne suis pas gestionnaire et j'avais besoin d'éclaircir des zones d'ombre pour mieux comprendre le fonctionnement d'une entreprise. »

**BETTINA :** « On découvre les projets de chacun et on échange avec des professionnels qui connaissent leur métier. Il ne faut pas avoir peur de demander de l'aide! »

**CLÉMENT :** « Le Spiea permet de bien clarifier les statuts de l'entreprise. Créer son réseau c'est important, on fait connaître aussi sa future activité. Le bouche-à-oreille commence par le Spiea ! »

**VINCENT :** « Les formateurs de la CMA sont vraiment à notre écoute et répondent à nos questions. »

**BETTINA :** « L'entretien individuel à la fin des cinq jours valide notre projet. On repart avec notre feuille de route. L'accompagnement peut se poursuivre après le Spiea à la demande du stagiaire, c'est rassurant. »